

AFFLUENCE AU SERVICE DE L'ETAT CIVIL et des AFFAIRES GENERALES

Pour éviter une attente trop longue le tableau de fréquentation ci-dessous vous permettra de connaître les pics d'activité du service.

Attention : le samedi, uniquement permanence restreinte pour la réception des déclarations de naissance, des reconnaissances, des déclarations de décès et pour la célébration des mariages.

Le dépôt des dossiers de mariage se fait sur rendez vous

Plus d'informations sur le site de la Mairie du 11^e : <https://mairie11.paris.fr/>

	8H30/9H00	9H00/12H00	12H00/14H00	14H00/17H00	17H00/18H30	18H30/19H30
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						
SAMEDI						

AFFLUENCE AU BUREAU DES MARIAGES

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de mariage sont déposés sur rendez-vous, pris éventuellement lors du retrait du dossier ou après le retrait, par téléphone au 01 53 27 11 11.

Le dépôt des dossiers nécessite la comparution personnelle du couple. Le dossier doit être complet.

La réservation de la date du mariage est faite par les parties en fonction du planning des célébrations et **après validation du dossier** par le service de l'état civil.

Il est très vivement conseillé de ne pas prendre d'engagements personnels avant que la date de célébration du mariage soit fixée et écrite par le bureau des mariages sur le dossier.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

Célébration des mariages :

En semaine, les mariages sont généralement célébrés tous les jours à l'exception des lundis matin, mardis, mercredis.

Les samedis, les célébrations ont lieu le matin. Les cérémonies sont également organisées le samedi après-midi de début mai à la mi-juillet et au mois de septembre.

Constituer votre dossier le plus en amont possible par rapport à la période de célébration envisagée vous permettra de disposer de meilleures disponibilités de choix de date et d'horaire pour la cérémonie.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

Plus d'informations sur le site de la Mairie du 11^e : <https://mairie11.paris.fr/>

AFFLUENCE AU RELAIS INFORMATIONS FAMILLES - RIF

Vous souhaitez faire une demande d'inscription en **crèche**, inscrire votre enfant à **l'école** : rendez-vous au RIF.

Vous souhaitez une **information** sur les loisirs, les aides face au handicap, les activités pour les séniors... le RIF répond à vos questions.

Pour éviter une attente trop longue le tableau de fréquentation ci-dessous vous permettra de connaître les pics d'activité du service.

Il est également possible de prendre **rendez-vous en ligne** sur le site Internet de la Mairie.

	8H30/9H00	9H00/12H00	12H00/14H00	14H00/16H30	16H30/17H00	17H00/19H30
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

Plus d'informations sur le site de la Mairie du 11^e : <https://mairie11.paris.fr/>

AFFLUENCE AU RELAIS INFORMATIONS LOGEMENT ET HABITAT - RILH

Vous souhaitez faire une demande de **logement social**, obtenir une information sur la **location** ou la **propriété** ou tout autre renseignement relatif au **logement** et à **l'habitat**.

Pour éviter une attente trop longue le tableau de fréquentation ci-dessous vous permettra de connaître les pics d'activité du service.

Il est également possible de prendre **rendez-vous en ligne** sur le site Internet de la Mairie.

	8H30/9H00	9H00/12H00	12H00/14H00	14H00/17H00	17H00/18H00	18H00/19H30
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

Plus d'informations sur le site de la Mairie du 11^e : <https://mairie11.paris.fr/>

AFFLUENCE AU SERVICE DES ELECTIONS ET DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale du 11ème arrondissement.

Pour pouvoir voter lors d'une élection, vous devez déposer votre demande d'inscription au plus tard le 6e vendredi précédant ce scrutin. Pour chaque élection, la date exacte de clôture des inscriptions est communiquée par le ministère de l'Intérieur

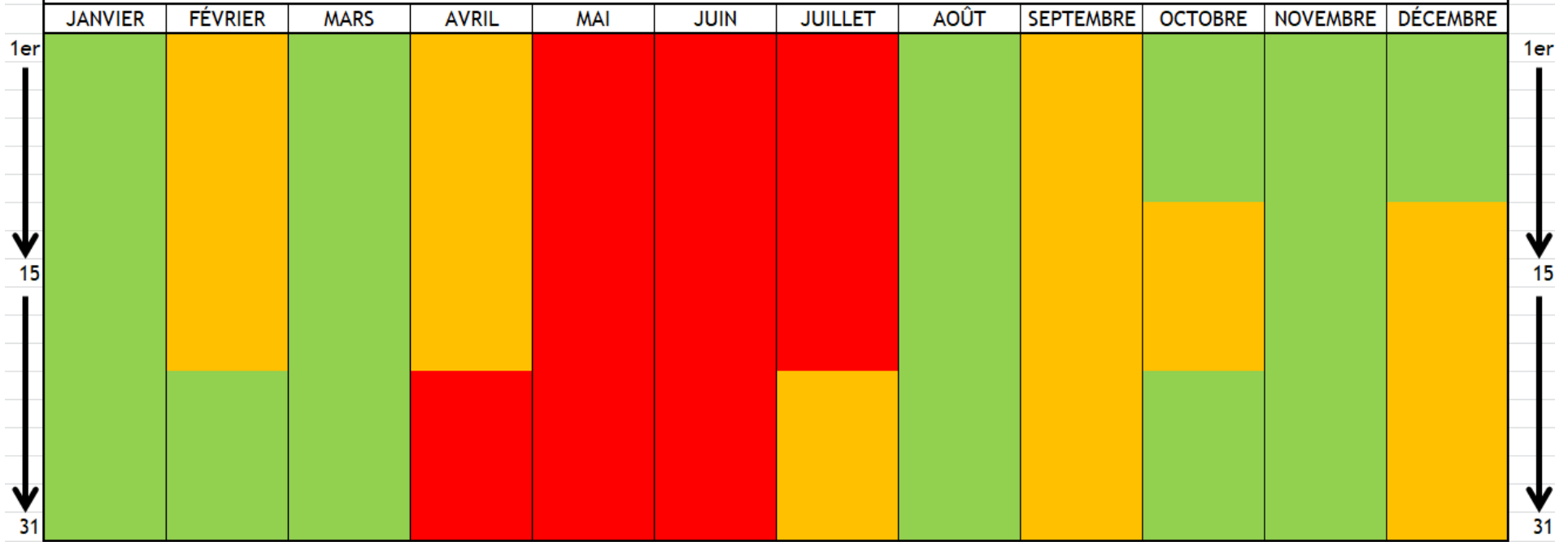
ATTENTION ! Si vous vous déplacez en mairie, dans la mesure du possible, évitez les tout derniers mois précédant la tenue d'un scrutin car c'est une période de forte affluence.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire par correspondance ou par le biais d'internet.

Le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales est accessible sur le site

www.service-public.fr

Service titres d'identité : délais d'obtention d'un rendez-vous



- : les délais de rendez-vous sont réduits
- : les délais de rendez-vous peuvent être long
- : les délais de rendez-vous peuvent être très longs

**Service titres d'identité :
temps d'attente pour le retrait d'un titre**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8h30	Red	Red	Red	Red	Red	8h30
	Green	Green	Green	Green	Yellow	
10h	Green	Green	Green	Green	Yellow	10h
	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
11h	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	11h
	Green	Green	Yellow	Green	Yellow	
12h	Green	Green	Yellow	Green	Yellow	12h
	Green	Green	Yellow	Green	Yellow	
13h	Green	Green	Yellow	Green	Yellow	13h
	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Red	
14h	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Red	14h
	Red	Red	Red	Red	Red	
15h	Red	Red	Red	Red	Red	15h
	Red	Red	Red	Red	Red	
16h	Red	Red	Red	Red	Red	16h
	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
17h				Green		17h
				Red		
18h				Red		18h
				Yellow		
19h30				Yellow		19h30

- : risque d'attente limité
- : risque d'attente modérée
- : risque d'attente importante